

SE COMPRENDRE



N° 98/01- Janvier 1998

LA RÉFÉRENCE AU CORAN DANS LES ÉMISSIONS RELIGIEUSES ISLAMIQUES EN FRANCE

Contribution à l'étude du rapport au texte sacré en islam

par Michel Reeber

*Michel Reeber est prêtre dans le diocèse de Strasbourg où il a exercé jusqu'à récemment la fonction de supérieur du grand séminaire. Pendant plusieurs années, il a aussi fait partie de l'équipe responsable du Secrétariat pour les Relations avec l'Islam (S.R.I.). Cet article a paru dans la revue **Archives de Sciences Sociales des Religions**, N° 92, octobre-décembre 1995, p. 49-65 que nous remercions ici de nous avoir autorisés à en reproduire le texte dans **Se Comprendre**.*

«... car le Coran est un livre redoutable, qui rappelle à l'homme la mémoire de la mort et de l'Au-delà. Il ne doit pas être un prétexte à faire de la belle musique. C'est avec crainte que les Compagnons du Prophète le récitaient, comme nous l'apprend leur histoire» (Ibn Khaldûn) (1)

Le croyant juif, lorsqu'il ouvre les *Kirvé ha qodech* (les Écritures saintes) (2) a conscience de se trouver face à la Parole de Dieu «dans l'original». Le croyant musulman, lorsqu'il prend en mains *al- Qur'ân* («la Proclamation»), a la conviction de saisir un Écrit qui «renferme» la Parole divine. Dans le judaïsme comme dans l'islam, en raison du statut théologique des Écritures, le rapport au texte sacré obéit à un *ordo* très strict. Avant de saisir les Écritures, le juif comme le musulman est tenu de respecter des rites de purification. La *lectio divina*, dans les deux traditions religieuses, prend toujours la forme d'une proclamation liturgique solennelle, d'un office divin.

Pour la conscience religieuse islamique, le rapport au Coran est d'ordre sacré. Dès les premières générations de l'islam, le caractère sacré de la référence au Coran a déterminé des comportements, des rites et des pratiques spécifiques. *L'ordo* de ces rites se trouve consigné dans les traités de *fiqh*, à la section intitulée *fi l-âdâb* (du bon comportement).

Certes, au fil des années, la nature du support du texte coranique a connu d'importantes évolutions. Et pourtant, du texte calligraphié sur des morceaux de peau ou des omoplates au disque compact multimédia, en passant par l'imprimerie, nous observons que la graphie, la consignation, la reproduction et la diffusion du texte du Coran n'ont jamais cessé d'obéir aux prescriptions de *l'ordo* islamique primitif. Cet *ordo* reste immuable. La lecture du Coran est toujours cantilée, l'écriture du texte est maintenue dans sa forme calligraphiée et la langue de la récitation demeure l'arabe.

Les innovations intervenues depuis le début des années quatre-vingt grâce aux nouveaux procédés de traitement du son, de l'image et du texte ont percé une brèche dans l'édifice traditionnel des régulations du rapport au texte sacré en islam. Ces changements sont particulièrement sensibles en France depuis la programmation d'émissions religieuses islamiques télévisées. Nous assistons à l'instauration d'un nouvel *ordo* du rapport au texte sacré. Comment sont traités, dans l'écriture propre au champ télévisuel, la cantilation, la fonction du récitant, les gros plans sur le Coran, le recours à l'illustration et aux montages, l'insertion des traductions, l'herméneutique du texte? Comment les réalisateurs des émissions télévisées tiennent-ils compte des appartenances religieuses et des profils culturels des téléspectateurs dans le choix des péripécies coraniques? Quel est l'impact de la programmation - toute récente - d'émissions religieuses sur les chaînes des pays musulmans retransmises par satellite, captées en Europe grâce aux antennes paraboliques? Tels sont les points d'ancrage de l'enquête que nous nous proposons de mener dans cette étude consacrée à l'évolution de *l'ordo* du rapport au texte sacré en islam telle qu'elle est perceptible en France, dans sa confrontation avec les normes du champ télévisuel.

I. LA PROGRAMMATION DE L'ÉMISSION ISLAMIQUE

L'émission islamique diffusée en France le dimanche matin fait partie d'un programme assuré par le service public. Cette situation entraîne trois types de contraintes : (a) l'émission s'inscrit dans un ensemble de programmes religieux retransmis sur la chaîne publique France 2, dans un créneau qui lui est attribué d'autorité; (b) l'émission est confiée à une association productrice qui détient la quasi totalité du pouvoir de régulation de l'émission, sans grand partage avec d'autres instances de production, ou d'autres groupes religieux représentés au sein de l'islam de France; (c) l'émission doit être produite en France, ce qui oblige les producteurs à un travail de création, avec une marge plus ou moins grande d'initiative par rapport aux normes dictées par la tradition musulmane.

Historique de la programmation de l'émission islamique « Connaître l'Islam »

Les premiers programmes musulmans (3) ont été diffusés le 18 juillet 1982 (15 minutes d'antenne) et le 19 septembre 1982 (17 minutes d'antenne). A l'issue de concertations interministérielles et sur une décision de l'Elysée, les émissions islamiques ont par la suite été programmées régulièrement chaque dimanche matin, à compter du dimanche 9 janvier 1983. La diffusion des émissions religieuses était confiée à la première chaîne du service public, TF 1 (*Télévision française* 1). A la fin de 1986, six cultes sont au programme des émissions religieuses, dans cet ordre (a) le culte musulman, (b) le culte israélite, (c) le culte orthodoxe et le culte des chrétiens orientaux en alternance, (d) le culte protestant, (e) le culte catholique. Avec la privatisation de TF 1, les émissions religieuses furent transférées à partir du dimanche 4 janvier 1987 sur la seconde chaîne, Antenne 2, devenue entre temps France 2. Depuis peu, une rediffusion partielle de ces programmes, répartie sur une plage horaire n'excédant pas une heure, est assurée régulièrement chaque semaine, dans la nuit du mercredi au jeudi, vers 3 h 00 du matin. L'émission islamique y est d'ailleurs rarement présente.

L'émission musulmane disposait primitivement d'environ quinze minutes d'antenne. Elle s'intitulait «Émission islamique». Dès l'origine, elle était placée sous la responsabilité d'un comité regroupé au sein de l'association «Connaître l'Islam», composée de personnalités du monde islamique français proches de la Mosquée de Paris. Suite à de patients pourparlers, l'émission finit par obtenir

une demi-heure d'antenne à partir de janvier 1991. Elle occupe dès lors la plage horaire de 8 h 45 à 9 h 15.

La répartition des plages horaires des émissions religieuses du dimanche matin varie sensiblement d'une semaine à l'autre. La grille de référence propose ce déroulement

- 8 h 45 à 9 h 15 : Émissions islamiques « Al Iman »;
- 9 h 15 - 10 h 00 : Émissions israélites (« A Bible ouverte », « Judaica » et « La Source de vie »);
- 10 h 00 - 10 h 30 : Émissions protestantes « Présence protestante »;
- 10 h 30 - 12 h 00 : Émissions catholiques « Le Jour du Seigneur » (Magazine, Messe, Midi moins Sept).

Cette répartition horaire comporte les variantes suivantes:

- tous les quinze jours sont proposées en alternance, de 9 h 30 à 10 h 00, les émissions « Foi et traditions des chrétiens orientaux », « Orthodoxie », et « Chrétiens orientaux »;
- le premier dimanche du mois « Présence protestante » et « Le Jour du Seigneur » présentent conjointement de 10 h 00 à 11 h 00 l'émission « Agapé »;
- une fois par an, les différentes confessions s'associent pour produire une émission interreligieuse, programmée sur une grande plage horaire.

Un rapide calcul permet d'établir, sur un cycle de six dimanches consécutifs, la proportion réelle des plages horaires:

- douze heures trente d'antenne pour les émissions chrétiennes, soit 67,54 % des plages horaires (sept heures trente pour les émissions catholiques, deux heures trente pour les protestantes, une heure commune aux catholiques et aux protestants, une heure trente pour les émissions des chrétiens orientaux et des orthodoxes);
- trois heures pour les émissions musulmanes, soit 16,23 % des plages horaires;
- trois heures pour les émissions juïques, soit 16,23 % des plages horaires.

À partir de ces données chiffrées, la question qui vient immédiatement à l'esprit est celle des critères retenus pour l'attribution des créneaux horaires aux différents cultes établis en France. S'il s'agit de critères sociologiques d'appartenance religieuse, il faut savoir, à titre de comparaison, que:

- les catholiques sont 43,9 millions (78,7 % de la population);
- les musulmans 4 millions (7,15% de la population);
- les protestants un million (1,78 % de la population);
- les juifs 0,8 million (1,42 % de la population).

En vue de favoriser une meilleure concertation entre les différentes instances de coordination de l'islam en France, plusieurs organisations islamiques se sont associées pour créer un *Conseil de coordination de l'audiovisuel musulman de France*, en date du 4 janvier 1993. Ce collectif se proposait alors d'élaborer une plate-forme de travail en lien avec des fédérations comme la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) et l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). A ce jour, ce projet ne semble pas avoir abouti. Les divergences de vue subsistent entre les partenaires potentiels de l'animation de l'émission islamique.

Le nouveau Cadre juridique

Publiée au Journal officiel de la République française du 1^{er} octobre 1986, la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication stipule, à l'article 56, que la nouvelle

société de production audiovisuelle «programme le dimanche matin des émissions à caractère religieux consacrées aux principaux cultes pratiqués en France. Ces émissions sont réalisées sous la responsabilité des représentants de ces cultes et se présentent sous la forme de retransmissions de cérémonies cultuelles ou de commentaires religieux. Les frais de réalisation sont pris en charge par la société dans la limite d'un plafond fixé par les dispositions annuelles du cahier des charges. » Une lecture attentive du texte de cette loi permet de se faire une idée des critères retenus pour accorder les temps d'antenne aux familles spirituelles établies en France. Fin 1986, le budget affecté aux émissions religieuses s'élevait à 25 millions de francs, réparti en fonction du temps d'antenne. En date du 9 avril 1995, 614 émissions intitulées *Connaître l'islam* ont été diffusées par le service public (4).

La programmation de l'émission islamique, telle qu'elle est prévue actuellement, souffre de plusieurs handicaps: (a) l'heure d'antenne (8 h 45 à 9 h 15), peu favorable à une grande audience; (b) la durée attribuée à l'émission (une demi-heure), trop courte par rapport à ce que pourrait revendiquer la communauté musulmane, second culte pratiqué en France; (c) le faible budget alloué, qui ne permet pas l'accès aux procédés de prise de vue ou de montage plus perfectionnés; (d) en raison de l'horaire, la retransmission de célébrations ou d'événements religieux en direct est manifestement impossible. Que se passe-t-il dans la communauté musulmane le dimanche à 8 h 45 ?

Cela a amené différents partenaires de la communauté musulmane à réagir, comme par exemple l'association «Islam et Occident»: «(...) il n'est pas normal qu'elle (l'émission musulmane) soit beaucoup plus brève que celle des autres confessions, alors que les musulmans constituent en France la communauté religieuse la plus nombreuse après celle des catholiques.» (5) Les indications fournies par les moyens médiamétriques confirment le peu d'audience de cette émission, en raison, entre autres, des handicaps évoqués.

II. L'AUDIENCE ACTUELLE DE L'ÉMISSION ISLAMIQUE

Les données fournies par la Direction des études médiamétriques de France 2 permettent de se faire une idée du taux d'audience des émissions religieuses, quart d'heure par quart d'heure. Ainsi, le dimanche 21 mai 1995, approximativement 100.000 téléspectateurs regardaient l'émission islamique à 9 h 00 du matin. Cela représente 0,2 % des postes de télévision répartis sur le territoire français, pour un taux d'audience de 4,1 % (6). A titre de comparaison, le même dimanche et à la même heure, le taux d'audience était de 44,9 % sur TF 1, de 18,4 % sur France 3, de 4,1 % sur Canal +, de 22,4 % sur M 6. Le taux d'audience des autres émissions religieuses programmées sur France 2 le même jour était de 5,8 % au moment de l'émission israélite *A Bible ouverte*, de 7,4 % pour les émissions protestantes et de 8,6 % (10 h 30) à 21,2 % (11 h 45) pour l'émission catholique *Le Jour du Seigneur*. Les chiffres fournis par les organismes de sondage d'opinion sont supérieurs. Ils évaluent à 200.000 le nombre de téléspectateurs qui affirment regarder les émissions islamiques chaque dimanche. Selon les mêmes sondages d'opinion, en 1995, 2 millions de personnes déclaraient regarder chaque dimanche les émissions catholiques du *Jour du Seigneur*. A ces chiffres, il convient d'ajouter le nombre important de téléspectateurs des pays limitrophes susceptibles de regarder les émissions programmées en France. Enfin, grâce aux satellites, les émissions programmées en France sont suivies à travers tout le bassin méditerranéen, et même au-delà.

Nous ne disposons pas d'enquêtes détaillées susceptibles de définir la composition culturelle, sociale et religieuse des téléspectateurs habituels ou occasionnels des émissions religieuses islamiques. Les données auxquelles nous avons pu avoir accès indiquent qu'une part non négligeable de téléspectateurs est de confession juive ou chrétienne. De fait, les musulmans les plus impliqués dans la militance islamique auraient de plus en plus tendance à s'orienter vers les émissions relayées par le câble ou, les satellites, à partir des pays d'origine comme le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Turquie ou l'Arabie saoudite, via la chaîne MBC, dont nous aurons à reparler.

III. L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ÉMISSION ISLAMIQUE

Le fait d'avoir à assurer la programmation d'une émission religieuse islamique a conduit les réalisateurs à créer un nouveau profil d'émission religieuse. Il existait déjà, sur la chaîne publique, des formes d'émissions produites par les cultes israélite et chrétien. Mais il fallait trouver une formule propre. Quel en est le résultat? Pour se faire une idée de l'évolution de la structure adoptée pour ces émissions, comparons le scénario de deux émissions du 28 septembre 1986 et du 22 janvier 1995. Il nous a fallu, pour y parvenir, élaborer une typologie des émissions religieuses islamiques à partir des catégories théologiques, rituelles et liturgiques de la *lectio divina* et de la prédication islamique.

Émission du 28 septembre 1986, programmée sur TF 1 de 9 h 00 à 9 h 15

Générique du début

(a) annonce en langue française et en voix «off», de l'émission islamique; à l'écran apparaît en arrière fond, en image fixe, le logo de TF 1. (b) récitation en arabe de la prière d'invocation du nom divin, la *basmala*: *bi-smi Llâhi ar-Rahmân ar-Rahîm* (7); vue sur le haut du minaret de la mosquée de Paris; en texte français incrusté : la traduction en français de la *basmala*. (c) cantilation en arabe du début de l'*adhân*, l'appel à la prière, comprenant le *takbîr*, ou attestation de la toute puissance divine: *Allâhu Akbar!* (8), et la *shahâda* ou attestation de foi : *ashhadu an la ilâha illâ Llâh! ashadu anna Muhammadan Rasûlu Llâh!* (9); (d) au même moment défile le texte du générique du début : « Émission islamique. TF 1 présente une émission proposée par l'association *Connaître l'Islam*. Aujourd'hui : «Eau, source de vie et de purification». Réalisation : Abd-er-Rahmane Isker ».

Rite de la cantilation du Coran

(a) annonce incrustée de la référence du verset chanté : «Sourate 21, verset 30, psalmodié par Mohamed Othman »; (b) en image : la caméra quitte le minaret pour filmer le récitant, assis dans un fauteuil en bois placé au milieu de la cour de la mosquée de Paris; (c) le récitant fait précéder la cantilation du *ta&awwudh*, imploration de la protection divine par la formule *a&ûdhu biLlâhi min ash-Shaytâni r-rajîm* (10), suivie de la *basmala*; (d) le récitant psalmodie le verset en arabe, tandis que la caméra cadre en plans de plus en plus rapprochés, jusqu'au gros plan; (e) le texte de la traduction apparaît en incrustation : «Les incrédules n'ont ils pas vu que les cieux et la terre étaient soudés et Nous les avons séparés et fait de l'eau toute chose vivante? Ne croient-ils donc pas ? »; (f) conclusion de la cantilation par la formule de clôture rituelle de la cantilation du Coran, sous forme d'acclamation de la parole divine : *sadaqa Llâhu l-'azîm* (11).

Exposé du thème «Eau, source de vie »

(a) cadrage sur l'intervenant assis lui aussi dans un fauteuil placé dans la cour intérieure de la mosquée de Paris; (b) en texte incrusté : le nom et la qualité de l'intervenant: *Ahmadou Dramé, Chercheur mourid*; (c) l'intervenant développe, face à la caméra, son exposé; il use de citations coraniques et de hadîths; il s'inspire directement de feuillets notés, qu'il parcourt des yeux; (d) quelques plans de coupe, centrés sur le puits ou l'ornementation florale, alternent avec les plans cadrés sur l'intervenant; l'exposé dure environ onze minutes; (e) l'exposé s'achève par la formule du salut d'adieu, le *taslîm*: *as-salâm 'alaykum, wa rahmatu Llâhi wa barakatuh* (12).

Générique de la fin

(a) cadrage sur le haut du minaret de la mosquée de Paris; (b) en texte incrusté, ce message: *Envoyez votre courrier à l'association Connaître l'Islam, BP 51, 78001 Versailles cedex*; (c) en voix off, reprise de la cantilation du début de l'*adhân*, où s'enchaînent le *takbîr* et la *shahâda*, comme lors du générique du début; (d) défilement, en texte incrusté, des références techniques de la réalisation (réalisateurs, techniciens, datation, etc.). L'émission a duré en tout 14 minutes.

Émission du dimanche 22 janvier 1995 à 8h 45

Générique du début

(a) annonce de l'émission par une présentatrice, visible à l'écran en gros plan; (b) cantilation du début de *l'adhân*; prise de vue cadrée sur une image fixe d'un minaret ancien; (c) défilement du texte incrusté de présentation de l'émission, sur fond en image fixe d'une étendue désertique, suivie d'un coucher de soleil : *L'association « Connaître l'islam » présente al-imane (La Foi). Aujourd'hui, Zakat, l'aumône légale. 2^{ème} partie. Producteur Zine-El-Abidine Bentabed. Réalisation Mohammed Mebtoul.*

Rite de la cantilation du Coran

(a) annonce incrustée de la référence du verset chanté : Sourate Le Clément, verset 77 (13); le nom du récitant n'apparaît pas; le récitant est filmé de face, en plan moyen; il semble se référer par intermittence à un texte; en arrière plan se trouve une tenture ocre, sur laquelle est calligraphié un verset coranique en arabe: *Law anzalnâ hâdhâ l-Qur'âna 'alâ jabalin la ra'aytahu khâshi'an mutasaddi'an min khashyati Llâhi* (14); (b) le récitant prononce le *ta'awwudh* et la *basmala*; (c) il entame la cantilation en arabe de la péricope 55,1-10; (d) à quatre reprises, un gros plan de coupe montre la page d'un Coran traduit, ouvert au passage en question: *55 Sourate du Clément. 77 versets. Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate du Tonnerre. Au nom de Dieu le Clément qui manifeste sa miséricorde. 1. Le Clément. 2/1 a révélé le Coran. 3/2 Il a créé l'homme. 4/3 il lui a donné l'usage de la Parole. 5/4 Le soleil et la lune se meuvent d'après des lois préétablies. 6/5 Les étoiles et les arbres rendent hommage à Dieu. 7/6 il a créé le ciel et conçu la balance, 8/7 pour éviter les fraudes dans la mesure. 9/8 Donnez juste mesure et ne faussez pas la balance. (15); (e) le récitant achève le rite de la cantilation par la formule de clôture *sadaqa Llâhu l-'azîm*.*

Exposé du thème sous forme de causerie religieuse dialoguée

(a) Le présentateur est montré de face, sur cadrage en plan moyen. Il a pris place à un bureau, dans un intérieur. Un livre fermé, dont on ne sait si c'est le Coran, est placé devant lui sur le plateau du bureau. Son nom apparaît en texte incrusté *Abd-el-Haqq Guiderdoni*; (b) Il prononce une formule canonique de salutation *as-salâm 'alaykum, wa rahmatu Llâhi ta'âlâ wa barakatuh* (16); (c) Il introduit le thème de la causerie religieuse : l'aumône légale (17); (d) L'intervenant est présenté par un texte incrusté : *Abdelhamid Meziane*, et par le présentateur, qui rappelle que l'invité est «l'ancien recteur de l'université d'Alger»; (e) La causerie proprement dite dure 24 minutes, sans plans de coupe; (f) La causerie s'achève par une conclusion du présentateur, qui termine par la formule rituelle de salutation utilisée en ouverture *as-salâm 'alaykum, wa rahmatu Llâhi ta'âlâ wa barakatuh*.

Reportage enregistré dans les locaux de radio-Orient

(a) Sans introduction, cadrage sur le rédacteur en chef de la station Radio-Orient (18). En texte incrusté apparaît son nom *Walid Chmaiet, rédacteur en chef de Radio-Orient*; (b) L'interview et le reportage durent 4 minutes, et s'achèvent sans conclusion.

Générique de la fin

(a) Vue sur image fixe du minaret de la mosquée de Paris, suivie d'une image sur la cour intérieure; (b) défilement du générique final en texte incrusté, où sont mentionnés, en plus du nom du réalisateur et du producteur, le nom du conseiller religieux de l'émission, le Docteur Hocine Raïs (19), et le nom du récitant du Coran, cheikh Taïeb Lefkir; (c) en musique «off», on entend des chants religieux interprétés par un groupe masculin appartenant à une confrérie. L'émission a duré en tout 28 minutes.

La tendance à la standardisation

Les deux émissions dont nous venons de reconstituer la trame ne peuvent évidemment pas rendre compte, à elles seules, de la diversité des « écritures » des émissions, de 1983 à 1995. D'une émission à l'autre, des éléments propres sont introduits, des variantes sont proposées.

La structure de l'émission islamique a subi une uniformisation progressive, au point que les formes des émissions sont devenues similaires, d'une semaine à l'autre, et même d'un genre à l'autre. Cette tendance à la standardisation n'est certainement pas à mettre sur le compte d'une éventuelle rigidité de vues des équipes réalisatrices. Chacun sait que l'utilisation optimale des moyens de production exige, dans le champ télévisuel, d'énormes moyens en temps, en finances et en personnel. Sous ce rapport, les émissions religieuses islamiques disposent de peu de moyens. La forme et l'impact de l'émission s'en ressentent.

La formule retenue par les réalisateurs ne fut pas à proprement parler celle de la retransmission d'un office religieux ou d'une prédication. Les réalisateurs des émissions ont tenu à ne pas faire entrer le téléspectateur de plein pied dans le culte islamique, sauf aux grandes fêtes. Et pourtant l'émission, dans sa forme habituelle, présente beaucoup d'analogies avec les rites de la prière ou de la prédication islamiques. Ces éléments rituels sont aisément identifiables: (a) l'ouverture de l'émission par l'appel à la prière, (b) la psalmodie du Coran selon les normes religieuses islamiques, (c), l'alternance entre références au Coran et références au *hadith* dans le corps des exposés ou des causeries; (d) la conclusion de l'émission par des formules rituelles de salutation, ou un chant religieux. Ce schéma était observé de façon stricte dans le déroulement des émissions de la première génération, jusqu'en 1988-89. Depuis les années 1990-1991, on observe une très nette tendance à privilégier une formule mixte, où cohabitent les rites de la cantilation et le reportage, l'exposé systématique des dogmes de la foi musulmane et l'échange sous forme de dialogue. Le ton lui-même de l'émission a changé. Il est devenu plus cordial, plus convivial. Néanmoins, on constate un manque d'unité entre la thématique traitée dans la causerie religieuse et le sujet abordé au cours de la séquence du reportage.

Avec la nouvelle génération des émissions, on est passé de 4 à 5 séquences, du fait de l'introduction d'une séquence de reportage. Par contre, le nombre d'unités n'a pas varié. Nous en avons dénombré 19 dans chacune des deux émissions des programmes du 28 septembre 1986 et du 22 janvier 1995 dont nous avons donné la typologie.

Les réalisateurs de l'émission ont fait le choix de traiter la psalmodie du Coran avec beaucoup de précautions, en évitant les plans de coupe, ou l'introduction de montages trop expressifs. Plusieurs émissions, programmées au mois d'octobre 1990, ont tenté une ouverture vers l'utilisation d'une écriture télévisuelle plus figurative. Autour du thème de la création du monde et du discernement des signes divins, les réalisateurs avaient alors opté pour une recherche artistique. La cantilation des versets coraniques avait été illustrée par des prises de vue en plans fixes ou en plans mobiles, faites de paysages ou de scènes de la vie quotidienne. L'expérience n'a pas été renouvelée.

Qu'attendent les musulmans eux-mêmes de ces émissions? Un responsable d'une association islamique nous faisait part de son point de vue en ces termes : « Ces émissions, dans leur forme actuelle, n'atteignent pas leurs objectifs. Elles sont porteuses d'une tendance fermée aux autres sensibilités. Le pôle des invités est trop restreint. On ne nous montre pas la pratique de la religion telle qu'elle est vécue par les musulmans » (20).

IV. LES RÉFÉRENCES AU CORAN DANS LA SÉQUENCE PSALMODIÉE

La séquence psalmodiée figure dans la quasi totalité des émissions islamiques du dimanche matin. Elle est habituellement programmée directement après le générique du début. A l'occasion, il arrive qu'elle prenne place à la fin de la première causerie.

La forme rituelle de la référence au Coran

La séquence de la psalmodie du Coran dans les émissions islamiques se présente comme une liturgie de la parole. Elle emprunte les éléments traditionnels du rite de la lecture du Coran. Le récitant fait précéder la cantilation du Coran par l'invocation du *ta'awwudh* et de la *basmala*. Il la clôture par la formule *sadaqa Llâhu l-'azîm*. La proclamation du texte coranique se fait en langue arabe. Elle est cantilée selon les normes du rite de la récitation du texte coranique. Les plans de coupe sont exclusivement réservés à la présentation, en gros plan, d'une page du Coran ouvert à l'endroit du passage cantilé. Les réalisateurs évitent l'introduction de prises de vue, d'illustrations ou de plans de coupe qui pourraient détourner l'attention du téléspectateur. La norme islamique qui proscriit le recours à la représentation figurative d'êtres animés est bien respectée.

La cantilation en arabe est systématiquement accompagnée d'une traduction, soit en plan de coupe, soit en texte incrusté, signe d'une réelle volonté d'adaptation au public francophone. S'agit-il d'une simple concession, ou bien déjà la marque d'une évolution notoire du rite de la référence au texte sacré? Il est difficile d'avancer une réponse catégorique. Quoi qu'il en soit, la question incontournable est celle du choix d'une traduction susceptible de recueillir l'unanimité des suffrages. Or, chacun sait qu'à l'heure actuelle, les avis divergent. Mais alors, la version retenue par l'association productrice de l'émission islamique ne risque-t-elle pas d'être hissée au rang de traduction privilégiée? A notre connaissance, les réalisateurs des émissions islamiques usent surtout de la traduction de Denise Masson (21). Cependant, il est arrivé que d'autres traductions soient citées. La traduction de D. Masson présente l'avantage d'être proposée dans un style à la fois plus littéraire et plus lyrique que celles de Régis Blachère ou de Muhammad Hamidullah. Par ailleurs, cette traduction, tout comme celle de Jacques Berque, bénéficie d'un grand intérêt dans les milieux musulmans ouverts au monde occidental. Dans les milieux universitaires francophones, la traduction de D. Masson commence à entrer en concurrence avec celle de Blachère.

Le choix du passage psalmodié en début d'émission est pratiquement toujours en rapport avec le thème traité par les intervenants au cours de la causerie religieuse. Nous sommes donc en présence d'une véritable liturgie de la parole, marquée par la volonté d'établir un lien thématique entre le texte proclamé et la causerie religieuse consécutive. Seulement, à la différence d'une prédication, l'exposé qui suit la proclamation du passage du texte sacré ne prend pas la forme d'un commentaire exégétique, ni d'une exhortation. La séquence de la récitation coranique est pour ainsi dire cantonnée dans la fonction de prélude thématique.

Durant toute la durée de la séquence consacrée à la récitation cantilée du Coran, les mouvements de la caméra sont lents et sobres. Dans la plupart des émissions, les cadrages montrent d'abord le récitant en plan moyen, puis en plans de plus en plus rapprochés. A ce moment précis, le téléspectateur est introduit dans l'intimité de la *lectio divina* islamique.

Telle qu'elle est conduite, la prise de vue contribue à donner une tonalité liturgique au rite de la cantilation. Deux notes dominent : la dignité et la gravité (22). Les inflexions vocales, la retenue du souffle propre à la psalmodie coranique, le contrôle de l'expression du visage, l'orientation discrète du regard vers un au-delà mystérieux, les légers mouvements du tronc rythmés par le phrasé cadencé des versets sont autant de traits spécifiques, capables de suggérer au téléspectateur quelque chose du for intérieur de l'islam.

Quel est l'impact de ces gros plans focalisés sur la psalmodie coranique? Loin de vouloir apporter à cette question une réponse globale et définitive, nous nous bornons ici à suggérer deux pistes de réflexion, sur le mode interrogatif: (a) la retransmission de la psalmodie du Coran ne risque-t-elle pas de bousculer, chez bon nombre de musulmans, la conception traditionnelle du rapport au texte sacré héritée des ancêtres? (b) L'irruption des mélodies de la cantilation coranique dans le champ télévisuel exerce-t-elle une influence particulière sur les processus de perception et de représentation de l'islam par les non-musulmans? Ces deux questions mériteraient d'être soumises à un examen parallèle. Nous pourrions alors nous faire une idée plus pertinente de l'intensité émotionnelle produite par le rite de la cantilation du Coran, lorsque celui-ci est retransmis par les moyens de l'écriture et de l'image télévisées.

A notre avis, l'introduction d'une séquence de psalmodie du Coran dans le programme des émissions religieuses du service public de la télévision française constitue l'un des traits les plus significatifs de la forme prise par l'émission islamique du dimanche matin. Répétée de dimanche en dimanche, la diffusion du rite de la cantilation des versets coraniques représente une initiative tout à fait originale. Le Coran, qui incarne le pôle le plus intime de la conscience religieuse islamique, et le lieu de ressourcement de la foi musulmane est ainsi mis en contact étroit avec le monde des médias occidentaux. Certes, des modèles existent ailleurs. Les programmes quotidiens des chaînes publiques de la plupart des pays islamiques débutent par la psalmodie du Coran et s'achèvent par une psalmodie. Mais le contexte est autre. D'ailleurs, il est difficile, à ce stade, d'évaluer l'ampleur des mutations produites par l'introduction des rites de proclamation liturgique des textes sacrés islamiques dans le champ télévisuel français. Ne conviendrait-il pas d'élargir l'analyse, en étudiant par exemple l'effet produit par la lente entrée des signes religieux islamiques dans l'espace culturel occidental: les signes vestimentaires, l'architecture religieuse islamique, etc.? Le débat sur l'autorisation d'effectuer ou pas l'appel à la prière du haut des minarets, jusqu'ici muets, n'est-il pas à placer dans la même problématique du cadre à la fois légal et psychologique de l'inscription visible de l'islam dans le versant français du champ culturel et social du monde occidental?

Le contenu des références au Coran dans les séquences psalmodiées en début d'émission.

Quel fut le contenu de la première émission islamique? La première émission musulmane hebdomadaire remonte au début de 1983. Deux émissions avaient servi de test auparavant. Selon les archives de l'INA, la première émission islamique, l'émission, datée du 16 janvier 1983, avait comme thème «la foi islamique». Elle était présentée par M. Azzedine Guellouz. Le passage du Coran cité à cette première émission était le verset 285 de la sourate 2, *al-Baqara* : «Le Prophète a cru à ce qui est descendu sur lui de la part de son Seigneur. Lui et les croyants tous ont cru en Dieu, en ses anges, en ses Livres et en ses prophètes. Nous ne faisons pas de différence entre ses prophètes. Ils ont dit «Nous avons entendu et nous avons obéi.» Ton pardon, notre Seigneur! Vers toi est le retour final!» (23). Ce verset coranique est désormais marqué d'une valeur hautement symbolique, puisqu'il inaugure la présence officielle de l'islam dans les émissions religieuses françaises. A vrai dire, il s'agit de l'un des passages coraniques à connotation universaliste, où le prophétisme revêt une dimension interreligieuse.

Disposant de l'enregistrement de la quasi totalité des émissions islamiques depuis 1987, nous avons pu effectuer plusieurs analyses de contenu des programmes. Un sondage réalisé à partir de 34 émissions diffusées en 1990, nous permet d'aboutir aux constats suivants : (a) la moitié des émissions (16 sur 34) se limitent à la psalmodie d'un seul verset coranique; (b) la majorité des passages cités (18 sur 34) concernent des versets révélés au cours de la période médinoise (de l'an 622 à 632); (d) les versets de la période médinoise appartiennent de préférence aux sourates 2 (*al-Baqara*, citée dans 2 émissions), 3 (*Al 'Imrân*, citée dans 4 émissions), 4 (*an-Nisâ'* citée dans 2 émissions) et 33 (*ar-Rûm*, citée dans 3 émissions); (e) les passages où figurent des versets révélés au cours de la période mecquoise (de l'an 610 à 622) sont au nombre de 16; ils proviennent davantage de la fin de cette période (9 émissions sur 16 citent des versets révélés entre 619 et 622, période appelée troisième période mecquoise).

Ces données statistiques sont certes ponctuelles. Elles sont néanmoins révélatrices des grandes options des réalisateurs et des producteurs des émissions islamiques : (a) les émissions privilégient la référence à des *logia* courtes plutôt qu'à des péripécies plus étendues; cela signifie que cette séquence psalmodiée ne permet pas aux téléspectateurs d'entrer dans une démarche de découverte approfondie d'une sourate entière, ou bien d'un récit, ou d'une parabole coranique. Il y a bien sûr des exceptions. (b) Le fait d'avoir à présenter chaque dimanche une séquence psalmodiée oblige les réalisateurs à opérer, dans la texture linéaire du Coran, des coupes en forme d'unités thématiques, c'est-à-dire de péripécies ou de *logia*. A l'origine, le Coran ne connaît que des découpages en sourates et en versets. Il y a eu, par la suite, des découpages en sections de longueur plus ou moins identique (*juz'*, etc.). Pour leur part, les exégètes ont également introduit des divisions complémentaires, en vue d'isoler des unités thématiques ou rhétoriques. Aujourd'hui, les impératifs de l'écriture télévisuelle obligent les producteurs des émissions à procéder à une réactualisation des divisions séquentielles du texte coranique. Toutefois, l'unité de référence reste le verset. (c) Les passages cités concernent en priorité l'institution religieuse, avec ses normes, ses rites et ses pratiques. (d) Le choix de ces passages obéit à une double préoccupation instruire les téléspectateurs, et ne pas heurter l'opinion. Les réalisateurs évitent par conséquent de mentionner les versets coraniques où sont relatés les conflits avec les juifs et les chrétiens. Ils n'aiment pas trop évoquer les normes coraniques qui paraîtraient trop abruptes, en particulier celles qui concernent le sort des infidèles.

D'autres paramètres interfèrent. Ceux que nous venons de mentionner montrent combien les valeurs culturelles véhiculées par la télévision française et les normes religieuses islamiques peuvent, lorsqu'elles entrent en confrontation à l'occasion de la production d'émissions télévisées, amener une profonde remise en question du rapport au texte sacré tel qu'il est habituellement compris dans les mentalités traditionnelles musulmanes.

V. LES RÉFÉRENCES AU CORAN DANS LE CORPS DES CAUSERIES RELIGIEUSES

Chaque dimanche, la séquence de psalmodie coranique est suivie d'une causerie religieuse présentée en langue française. Lorsqu'un invité non francophone est interviewé, ses interventions sont traduites à l'aide d'un texte incrusté. La plupart des exposés ou des échanges comporte des citations empruntées au Coran ou au *hadith*.

Les différents modes de référence au Coran

D'un intervenant à l'autre, la manière de se référer au Coran revêt différentes formes. Nous en avons identifié trois (a) la citation d'un verset pour justifier une assertion, (b) l'enchaînement de citations de versets appartenant à une même péripécie, en vue de commenter un passage coranique ou de présenter une norme religieuse; (c) la citation successive de plusieurs versets empruntés à des péripécies ou à des sourates différentes, en vue d'illustrer un thème ou d'étayer un argument.

En outre, les réalisateurs des émissions s'efforcent de mettre en évidence le Coran grâce à divers procédés de prise de vue ou de montage (a) tantôt ils placent un Coran - ouvert ou fermé - devant les intervenants; (b) ailleurs ils introduisent des plans de coupe où est montrée une page ouverte du Coran en arabe, calligraphié; (c) il arrive occasionnellement qu'ils montrent, en arrière plan ou en fondu, des calligraphies de versets coraniques.

Le rite de la citation du Coran

La tradition veut que la personne qui cite le Coran use de la formule consacrée : «Dieu dit dans le Coran». Par cette formule, les musulmans expriment la foi en la révélation divine contenue dans le texte sacré. Les intervenants respectent la plupart du temps cette règle, tout comme ils respectent le principe qui veut qu'une citation du Coran soit aussitôt suivie d'une citation du *hadith*

(24), en vue d'appuyer la référence au Coran. La mention d'un hadith obéit à son tour à un *ordo*. La Citation du hadith est généralement précédée de la formule: «Le Prophète a dit - Paix et bénédictions de Dieu sur lui - »...

Les premières séries d'émissions insistaient beaucoup sur la systématisation de la double référence au Coran et au hadith. Dans les émissions de la seconde génération, le schéma herméneutique est devenu moins rigide. Mais, d'une manière générale, le téléspectateur qui s'attendrait à trouver des séquences exégétiques sur le Coran risque d'être déçu. Même lorsqu'il leur arrive de traiter d'un thème coranique ou de présenter un prophète mentionné dans le Coran, les animateurs ou les intervenants évitent d'entrer dans des considérations d'ordre exégétique. Visiblement, les réalisateurs ne tiennent ni à montrer les nuances inhérentes aux différents niveaux herméneutiques du Coran, ni à aborder le Coran sur la base strictement thématique. En fait, seuls deux registres sont exploités: le registre du rite de la cantilation, et le registre de la citation au service de l'exposé. La référence au Coran a pour principale finalité l'apport d'une légitimité de type magistériel au discours religieux. En même temps, elle vise à créer une émotion religieuse qui appartient en propre à l'islam grâce au rite de la cantilation et aux modalités de la citation des versets coraniques. Les réalisateurs des émissions religieuses islamiques ont jusqu'à ce jour évité de proposer une approche du texte sacré où le modèle référentiel soit précédé d'une étude textuelle du message coranique. Peut-être faudra-t-il attendre une troisième génération d'émissions pour assister à une diversification des registres herméneutiques.

Dans une notice consacrée au *tafsîr* (exégèse coranique), Claude Gilliot, spécialiste d'herméneutique et de théologie islamique dans la pensée et l'œuvre de Tabari (m. 923), s'est particulièrement intéressé à l'évolution des sciences exégétiques musulmanes. Les conclusions auxquelles il est parvenu peuvent, sans qu'il soit besoin d'opérer de grandes transpositions, s'appliquer aux procédés - relativement figés - de la référence au Coran mise en œuvre par les réalisateurs des émissions religieuses islamiques : «Si l'on mesure le chemin parcouru, on constate que l'exégèse classique offrait encore une grille de lecture multivoque du texte. Certes, Tabari (m. 923), par exemple, faisait des choix doctrinaux, mais il honorait le texte lui-même dans ses aspects les plus philologiques. La transmission de nombreuses traditions n'était pas seulement mécanique; elle portait de la conviction que l'on avait de la richesse sémantique du texte, de sa plurivocité. Toutefois, (...), dès cette période une compréhension étroite, contrôlée par l'orthodoxie, de la «lettre», fermait la porte à l'exploitation de nombreuses potentialités du texte. A l'intérieur de l'exégèse contemporaine, la déperdition de la richesse du sens est plus grande encore, dans la mesure où le texte est souvent pris comme prétexte et où l'appauvrissement de la tradition exégétique n'est pas compensé par les interventions d'une raison critique. » (25)

VI. LES MUTATIONS RÉCENTES DANS LE CHAMP TÉLÉVISUEL FRANÇAIS

Depuis le début des années quatre-vingt dix, la multiplication des chaînes relayées par satellite permet aux familles musulmanes et à tout téléspectateur muni d'une antenne parabolique de capter en direct la retransmission des offices religieux et des causeries religieuses programmés en Arabie saoudite, en Egypte, en Turquie, au Maroc et en Algérie. Nous sommes entrés dans une phase de libre concurrence entre deux formes de rencontre entre l'islam et les nouveaux médias : celle qui est régulée par le service public français, disposant de moyens financiers limités, et celle qui relève des initiatives prises par les pays islamiques ou les organisations musulmanes.

Le moment est venu où commencent à être programmées des émissions religieuses islamiques destinées à un public européen, et produites par des institutions ou des organismes internationaux chargés de la diffusion de la pensée musulmane en Europe. Ce pas a déjà été franchi par les chaînes de radios, en particulier par le canal de Radio-Orient. En ce qui concerne les chaînes de télévision,

l'exemple le plus significatif est incarné par MBC, chaîne multinationale par satellite. MBC, *Middle East Broadcasting Centre*, émet depuis septembre 1991 à partir de Londres, via le satellite Eutelsat II F 1 (26), la «CNN arabe de Londres » (27): «Entre Coran et paraboles de réception, information et distraction, la première chaîne commerciale panarabe MBC arrose depuis 1991 l'Europe, le Proche-Orient et le Maghreb. (...) Londres : choix technique et politique. La capitale des télévisions par satellite, pour la commodité; une ville «neutre» pour l'indépendance politique proclamée d'une chaîne financée par des capitaux saoudiens, qui commence invariablement ses programmes par la lecture du Coran. (...)» (28). A ce propos, il s'avère intéressant de rapporter l'opinion d'un responsable d'une association islamique établie en France : «Les émissions retransmises par satellite en provenance des pays musulmans comprennent effectivement des émissions religieuses islamiques. Celles-ci sont, en théorie, un moyen de formation religieuse. Mais les jeunes musulmans de France s'intéressent à ces chaînes pour d'autres raisons. Ce qu'ils regardent prioritairement, ce sont essentiellement les feuilletons égyptiens et les récitals des chanteurs et des chanteuses arabes. » (28)

Michel REEBER
Société, droit et religion en
Europe - Strasbourg

NOTES

- (1) IBN KHALDÛN, *Discours sur l'histoire universelle. Al-Muqaddima. Traduction nouvelle*. Paris, Sindbad, 1967-1968, t. II, p. 867 (préface et notes par Vincent Monteil).
- (2) Appelés aussi *Miqra* («lecture»), terme formé sur la même racine que *Qur'ân*. Le mot français Coran est la transcription de *al-Qur'ân*.
- (3) En 1949, François Mitterand, alors secrétaire d'État à l'information, donne son autorisation pour la diffusion chaque dimanche d'une émission catholique intitulée *Le Jour du Seigneur*. Un programme protestant, *Présence protestante*, a suivi peu après ainsi que l'émission israélienne, *A Bible ouverte*.
- (4) Source : INA et Antenne 2.
- (5) Francis LAMAND, *L'islam en France*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 104-105 (document élaboré par la commission socio-culturelle de l'association *islam et Occident*).
- (6) La part d'audience désigne, en médiamétrie, le pourcentage de postes programmés sur une chaîne donnée par rapport à tous les postes allumés au même moment.
- (7) "Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux."
- (8) "Dieu est le plus Grand!"
- (9) "J'atteste qu'il n'est de Dieu que Dieu ! J'atteste que Muhammad est l'Envoyé de Dieu".
- (10) "Je cherche refuge auprès de Dieu contre Satan le lapidé".
- (11) "Le Dieu de majesté est véridique".
- (12) "Paix, miséricorde et bénédictions de la part de Dieu soient sur vous!"
- (13) En réalité, la péricope psalmodiée inclut les versets 1 à 9 de la sourate 55, al-Rahmâne, «le Miséricordieux», laquelle comporte 78 versets. La traduction utilisée n'en compte que 77
- (14) Il s'agit du verset 21 de la sourate 59, dont voici la traduction: «Si nous avions fait descendre ce Coran sur une montagne, tu aurais vu celle-ci s'humilier et se fendre sous l'effet de la crainte de Dieu» (trad. Denise Masson).
- (15) La traduction utilisée comporte la double numérotation. Le premier chiffre indique la numérotation dite du Caire, et la seconde l'ancienne numérotation des orientalistes.
- (16) «Paix, miséricorde et bénédictions de la part de Dieu Très-Haut soient sur vous !
- (17) Il est question ici de la *zakât*, l'impôt religieux annuel sur les biens, improprement traduit en français par «aumône légale». Il ne s'agit pas d'une charité éphémère, mais d'un rite d'imposition canonique, troisième des cinq piliers de l'islam, considéré comme un culte rendu à Dieu.
- (18) Radio privée bilingue français-arabe, fondée en 1982, émettant sur la fréquence FM, à Paris, 94.30 Mhz, Bordeaux, Lyon et Londres, dirigée depuis 1993 par Hani Hammoud, ancien chroniqueur économique au journal saoudien édité à Londres *al-Hayat*.
- (19) Chargé des affaires culturelles à la mosquée de Paris.
- (20) Entretien du 18 mai 1995
- (21) La traduction établie par Denise Masson a été publiée aux éditions Gallimard, dans la collection de la «Bibliothèque de la Pléiade» en 1967. Une édition revue par le docteur Subhî as-Sâlih, vice président du Conseil supérieur islamique libanais, a été publiée conjointement au Caire et à Beyrouth par les éditions *Dâr al-kitâb al-misrî* et *Dâr al-kitâb al-lubnani* en 1985.
- (22) Un hadith rapporté par Ibn Mâja rapporte cette consigne donnée par le Prophète Muhammad, lorsqu'il parlait de la manière de réciter le Coran: «Pleurez en lisant le Coran, ou efforcez-vous de pleurer».
- (23) Traduction de Denise Masson.
- (24) Traditions relatives à l'enseignement, aux paroles ou aux pratiques du Prophète Muhammad.
- (25) Claude Gilliot, «Coran» in *Encyclopaedia Universalis*, nouvelle édition, t. 2, p. 547.
- (26) Ses émissions sont captées de la Suède à l'Italie, du Maroc à l'Inde. Le satellite Arabsat sert de relais. C'est la seule chaîne arabe à posséder un bureau à Jérusalem.
- (27) Michel Colonna d'Istria, la «CNN arabe» de Londres, in *Le Monde, supplément radio télévision* du 9-15 août 1993, p. 27.
- (28) *Ibid.*
- (29) Entretien du 18 mai 1995.